



AGRIBIO 06



Construction – restauration de murs en pierres sèches

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Connaître les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux des murs de soutènement en pierre sèche
- ✓ Comprendre la technique de mise en œuvre et les spécificités de comportement de ce type d'ouvrage

CONTENU

- ⇒ Observation des lieux : lecture du paysage, orientations hydrauliques ...
- ⇒ Etude du projet : utilité sur le long terme et impact écologique, évaluation des volumes pierres/ terre, accessibilité, étapes de la construction
- ⇒ Mise en œuvre : implantation, choix des abaques de calcul de dimensionnement des profils de l'ouvrage, construction des chaises et gabarits, pose des cordeaux
- ⇒ Terrassement : observation de la nature du sol, profils des fouilles, stockage des matériaux et perspectives de réemploi
- ⇒ Les règles de l'art : appareillage, blocage, chaînage, couronnement, drain...

25€/ stagiaire pour la remise du "Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche"
Optionnel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Echanges entre stagiaires et formateur, retours d'expérience, étude de cas

Moyens matériels :

support pédagogique : Les règles de l'Art définies dans le « Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche » (Collectif 2008)



A apporter par le stagiaire : EPI (chaussures de sécurité, gants, lunettes de protection)

INFOS PRATIQUES

Lieu : Chemin de Senequière, 06370 Mouans-Sartoux

Date : 9 et 10 novembre 2026

Durée : 16 heures

Horaires : 8h30 - 17h30

Repas : tiré du sac



Intervenant(s) : Vincent Lugeux (murailler)

Responsable de formation : Lorena Fiorucci, animatrice conseillère agroécologie et futurs bio, agribio06.lorena@bio-provence.org / 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA
340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : A la fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 01/11/2026
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 12
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques sur les formations en formation environnement en 2025-2026 :

Nombre de participants total : 17

Taux de satisfaction : 98.1 %